

BULLETIN MUNICIPAL CHATELNEUF

DECEMBRE 2018



SOMMAIRE

- 3 - Edito - Mot du Maire
- 4 et 5 - Budget
- 6 - Infos mairie - formalités administratives
- 7 - Urbanisme - tarifs salle associative
- 8 - travaux 2018 –2019
- 9 - Assainissement et voirie
- 10 - Adressage
- 11 - Pole technique intercommunal
- 12 - Appel aux civisme—collecte des déchets
- 13 à 15 - Loire Forez Agglomération
- 16 à 20 - Comptes rendus conseils municipaux
- 21 à 23 - Ecole
- 24 à 26 - Un peu d'histoire
- 26 - Déclarez vos ruches
- 27 - Syndicat Grimard Montvadan
- 28 - Paroisse Ste Thérèse
- 29 - Bibliothèque
- 30 - Sou des écoles
- 31 - Cantine scolaire
- 32 et 33 - Truite du Haut Lignon
- 34 - Loisirs et Culture du Mont Semiol
- 35 - Club Sportif des Hautes Chaumes
- 36 - Association des Jeunes de Chatelneuf
- 37 - Club du 3° âge
- 38 - Comité des fêtes
- 39 - Etat Civil

Edito – Mot du maire



C'est dans un climat difficile et mouvementé au niveau national que s'achève l'année 2018.

Pour moi, c'est une année de changement important, car suite à la démission de Nicolas Sauvinet, je suis devenu maire de la commune depuis le 1^{er} juillet 2018.

Les projets décidés en conseil pour l'année 2018 sont soit réalisés soit en cours de réalisation :

- Changement des tuiles de l'annexe de la Cure
- Changement des tuiles et réfection des génoises pour le clocher. Nous en avons profité pour faire l'entretien de la girouette. Suite au travail de Bernard Adilon, le coq a retrouvé son éclat et sa fonction (voir photos dernière page). Après différentes informations, cette girouette daterait du 15^e siècle. Ce qui signifierait qu'elle provient probablement du clocher de l'ancienne église de Fraisse.
- Changement des tuiles du bâtiment de l'école prévu pour les vacances d'avril. A cette occasion, des panneaux photovoltaïques seront installés sur la toiture.
- Un dossier important sur l'adressage est en cours. Vos nouvelles adresses vous seront communiquées au plus tard au mois de janvier, ainsi qu'un guide de l'adressage pour vous guider dans vos démarches.

2018, une année compliquée pour le fonctionnement de notre secrétariat.

Début d'année, absences répétées, de notre secrétaire en arrêt maladie, d'où les horaires d'ouverture limités. Depuis début Mai, l'agglomération Loire Forez a mis à notre disposition des secrétaires remplaçantes, que je remercie pour l'important travail rattrapé et effectué. Début 2019, une nouvelle secrétaire sera affectée à notre commune. Ce recrutement est réalisé par Loire Forez dans le cadre d'un service de mutualisation.

Pour 2019, le Conseil Municipal prévoit la réhabilitation du balcon de l'école avec accessibilité PMR (personne à mobilité réduite).

Un grand merci à tout le personnel qui travaille pour notre commune. C'est grâce à lui que l'entretien de nos bâtiments et de notre voirie est assuré, ainsi qu'à toutes les personnes qui œuvrent au sein de notre école.

Je remercie également toutes les associations qui font vivre notre commune et qui donnent de leur temps pour organiser diverses manifestations pour nous rassembler.

Je suis reconnaissant à mon équipe municipale de me soutenir et de m'épauler dans mes nouvelles fonctions. C'est un plaisir de travailler avec cette équipe, certes réduite, mais volontaire... Merci.

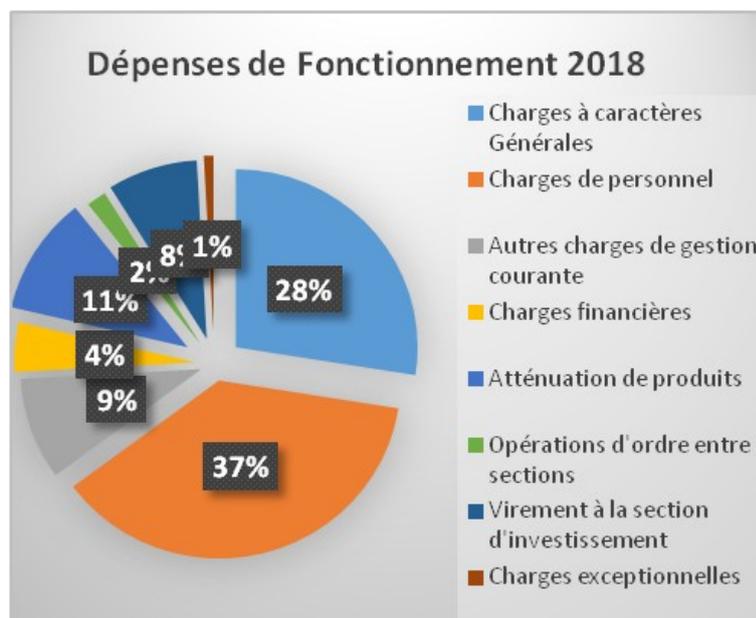
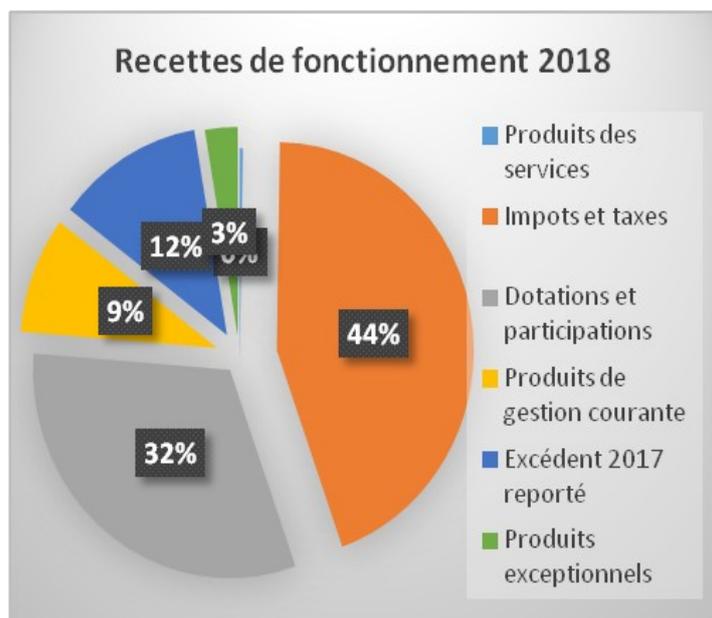
Au nom du Conseil Municipal, je vous adresse nos meilleurs vœux pour l'année 2019. En espérant que toutes les manifestations d'aujourd'hui au niveau national n'aient pas trop de répercussions négatives sur notre quotidien.

Joyeuses fêtes.

Marc PELARDY

BUDGET

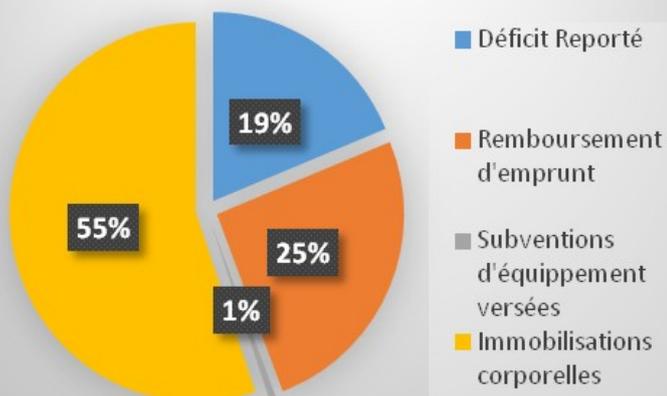
FONCTIONNEMENT



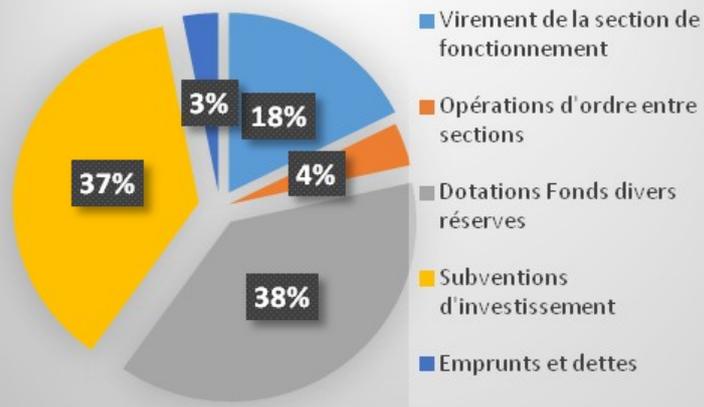
Fonctionnement dépenses 2018	Montants	%	Fonctionnement recettes 2018	Montants	%
Charges à caractères Générales	54880	27	Produits des services	480	0
Charges de personnel	74620	37	Impôts et taxes	88531	44
Autres charges de gestion courante	18500	9	Dotations et participations	63228	32
Charges financières	8950	4	Produits de gestion courante	18000	9
Atténuation de produits	21419	11	Excédent 2017 reporté	24048	12
Opérations d'ordre entre sections	3518	2	Produits exceptionnels	5350	3
Virement à la section d'investissement	16000	8			
Charges exceptionnelles	1750	1			
TOTAL DEPENSES 2018	199637	100	TOTAL RECETTES 2018	199637	100

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement 2018



Recettes d'investissement 2018



Investissement dépenses 2018	Montants	%	Investissement recettes 2018	Montants	%
Déficit Reporté	17040	19	Virement de la section de fonctionnement	16000	18
Remboursement d'emprunt	23150	25	Opérations d'ordre entre sections	3518	4
Subventions d'équipement versées	543	1	Dotations Fonds divers réserves	34803	38
Immobilisations corporelles	50085	55	Subventions d'investissement	33683	37
			Emprunts et dettes	2814	3
TOTAL DEPENSES 2018	90818	100	TOTAL RECETTES 2018	90818	100



INFORMATIONS MAIRIE

Horaires d'ouverture au Public

Mardi : 15h-17h - Jeudi : 10h-12h

Le Maire et les Adjointes sont disponibles sur rendez-vous.

Tél Mairie : 04 77 76 84 29

Fax : 04 77 76 88 04

Adresse mail : mairie.chatelneuf@wanadoo.fr

Inscriptions sur la liste électorale

Les inscriptions se font à la mairie de votre domicile avant le 31 décembre. Présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Recensement Militaire

Vous venez d'avoir 16 ans, vous êtes invités à vous présenter à la mairie de votre domicile afin de vous faire recenser dans les 3 mois à compter de vos 16 ans, munis du livret de famille de vos parents. Une attestation vous sera délivrée, elle vous sera nécessaire pour vous présenter aux examens, concours et permis de conduire.

Carte identité

Depuis mars 2017, chaque usager peut effectuer une demande de titre d'identité dans l'une des 28 mairies du département équipées d'un dispositif de recueil de demande de titre d'identité et non plus dans sa commune de résidence.

Ces dispositifs de recueil sont installés dans 28 mairies du département et sont les mêmes que ceux recevant les demandes de passeports. Dépôt des dossiers sur rendez-vous.

La demande carte nationale d'identité (CNI) est transmise via une application sécurisée appelée TES (Titres électroniques sécurisés). Cette application informatique (déjà utilisée pour les passeports) permet donc de transmettre les dossiers de manière dématérialisée pour instruction et de l'envoyer en fabrication. La carte est ensuite à retirer auprès de la mairie où l'utilisateur a déposé son dossier.

Passeport

Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quel guichet à condition qu'il soit équipé d'une station d'enregistrement., et sur rendez-vous.

PACS

Il se conclue en mairie depuis le 1 novembre 2017. Pour la déclaration conjointe d'enregistrement du Pacs, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent leur Pacs, munis des documents originaux et de leur pièce d'identité en cours de validité.

URBANISME 2018

Permis de construire déposés en 2018

Chrystèle CHAMBON – Chambrelin – Construction d’une maison

Didier ARNAUD – Sollègue – Toiture et surélévation

Nicolas JAMBIN – Les Marants – Extension d’une stabulation

Clément et Laury CELLIER - Chambrelin - Construction d’une maison

Autorisation de travaux – Déclarations préalables déposées en 2018

Patrice PLAGNEUX – Sollègue – Photovoltaïques

Marie-Thérèse FOUGEROUSE – Chambrelin – Division foncières

Hervé ARNAUD – Sollègue – Abri de jardin

Marcel MEUNIER – Chambrelin – Division foncière

Didier ARNAUD – Sollègue – Réfection toiture

Thierry COUTURIER – Chantecoq – Clôture

Commune de Châtelneuf – Le bourg – Panneaux photovoltaïques

Thierry COUTURIER – Chantecoq – Implantation piscine hors sol

Commune de Chatelneuf – Le bourg – Changement des tuiles du clocher

Jean-Noël GOUBIER – Sollègue – Panneaux photovoltaïques

Commune de Chatelneuf – Le bourg – Changement des tuiles de l’école

Christèle CHAMBON – Chambrelin – Division foncière

Tarifs salle associative

- Tarif pour résidents de la commune :
 - Location week-end :255€ (vaisselle ordinaire et ménage inclus),
Supplément de 50€ vaisselle qualité supérieure
 - Location journée seule (jusqu’à 21h) :150€ (vaisselle ordinaire et ménage inclus) ,
Supplément de 50€ vaisselle qualité supérieure
- Tarif pour résidents hors commune :
 - Location week-end : 295€ (vaisselle ordinaire et ménage inclus),
Supplément de 50€ vaisselle qualité supérieure
 - Location journée seule (jusqu’à 21h) :190€ (vaisselle ordinaire et ménage inclus),
Supplément de 50€ vaisselle qualité supérieure

Caution de 1000€ et attestation d’assurance obligatoire .

Réservations et renseignement: Mairie (04/77/76/84/29) ou Kamel Yahiaoui (07/83/07/83/60)
ou Alexandra Clairet (07/82/77/68/49)

Travaux 2018

Le programme de travaux 2018 sont en cours de réalisation et se termineront au printemps 2019 :

ECOLE : Réfection toiture et changement des tuiles, coût 24 728.53 € TTC

Les travaux se feront au printemps 2019 pendant les vacances scolaires.

CURE ANNEXE : Changement des tuiles, coût 1 105.34 € TTC

Les travaux sont terminés.

CLOCHER : Réfection de la toiture et remise en état du coq, coût 14 092 € TTC Les travaux sont en cours.

Des subventions sont allouées sur ce programme pour un montant maximum de 27 000 € soit 80%

DETR : Subvention accordée de 6772 €

Conseil Régional : Subvention accordée de 5343 €

Conseil Départemental : Subvention en cours sur l'enveloppe territorialisée



Profitant des travaux de rénovation sur la toiture de l'école, le conseil municipal a décidé de mettre en place des panneaux photovoltaïques pour la revente d'électricité et s'engager dans une démarche d'énergies renouvelables

L'entreprise choisit est la Société ETERA avec un devis de travaux estimé à 23 988 € TTC pour une puissance de 9 K et 36 modules

Le coût du raccordement à EDF est de 1 342,43 € TTC

La pose de pare neige pour un montant de 2 465,29 € TTC

Une demande de subvention, non connue à ce jour a été déposée au Conseil Départemental sur l'enveloppe Solidarité

VITRAIL EGLISE

Suite à un problème de vandalisme sur le vitrail de l'Eglise, une déclaration de sinistre a été faite à notre assurance

Le montant des réparations s'élève à 6 060 € TTC pour la restauration des 2 panneaux :

Dépose, restauration, remplacement des pièces cassées, collage, remise en plomb et repose sur châssis.

Reste à charge pour la commune : environ 700 € (franchise et vétusté)

Les travaux sont en cours de réalisation avec l' Atelier du Vitrail de St Just St Rambert

Assainissement et voirie

ASSAINISSEMENT

En septembre, le service Assainissement de Loire Forez a procédé au curage des lagunes au Bost. Après avoir baissé le niveau de l'eau dans les lagunes, les opérations de pompage et d'épandage des boues ont été faites.

Coût des travaux : 14000 € HT



VOIRIE

Enrobé du chemin de la Chana :

Estimation des travaux après consultation des entreprises estimés à 42000 € TTC

Coût réel des travaux : 39400 € TTC

Déplacement des glissières de sécurité à Pré Clos :

Les glissières ont été déposées par la commune et la repose a été faite par l'entreprise Signature pour un montant de 1785 €

Chemin des Massons :

Terrassement du talus sur environ 50 m de long et 1,50 m de largeur (à la sortie du bois) et pose de barrières de sécurité sur une longueur de 130 m. Montant des travaux 21 896,69 € TTC

Ces travaux sont financés à hauteur de 80% par Loire Forez Agglomération sur l'enveloppe voirie de secteur, le reste à charge soit 20% est réparti pour moitié sur les deux communes : St Bonnet le Courreau et Châtelneuf



ADRESSAGE

La commune procède à la dénomination des voies et à la numérotation des habitations

Cette action municipale répond à l'amélioration de votre sécurité pour les Services SMUR, SDIS et Gendarmerie et faciliter l'arrivée du THD : Très Haut Débit, grâce à une géolocalisation de votre domicile à partir d'une adresse précise indispensable également pour la Poste, SIEL, INSEE, IGN, ERDF, DGFIP (Impôts) et société gestionnaire GPS ...

Vous avez participé au choix des noms de rues et nous vous en remercions.

La commune s'est rapprochée du service SIG de Loire Forez Agglomération pour mettre en place la procédure, cartographies et listing .

La réalisation des plaques de rues et numéros est confiée à l'entreprise JS Concept qui devrait très prochainement pouvoir nous fournir le matériel.

Vous allez recevoir un courrier vous indiquant votre nouvelle adresse et un guide de l'adressage pour les démarches qui vous restent à faire

Pour les personnes qui souhaitent garder le nom du village, c'est possible mais ce lieu-dit devra être positionné en dessous du numéro et du nom de la voie .Le lieu-dit seul ne correspond plus à votre adresse.

Les numéros des habitations vous seront fournis par la mairie et il vous appartiendra de les poser.

Certes un peu de changement, il faudra s'habituer à entendre de nouveaux noms de rues

Exemple de panneau de nom de rue :



POLE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

Cette année 2018 a été la deuxième du fonctionnement du pôle technique intercommunal.

Le fonctionnement est toujours le même :

Christine LADRET, secrétaire de mairie à Essertines, est affectée au suivi administratif de celui-ci (10h/mois en 2017).

Les agents du pôle, Régis DEFRADE et Bruno GIBERT, réalisent les travaux techniques des 3 communes au prorata suivant : Bard 40% ; Essertines 40% ; Châtelneuf 20%

Ils réalisent aussi différentes missions pour le compte de Loire Forez agglomération :

Entretien courant des voiries, entretien des espaces verts de stations d'assainissement, suivi du contrôle des stations sur 8 communes du secteur.

Ces travaux se font après signatures de conventions, et sont remboursés au pôle par Loire Forez agglomération (54 813,20 € en 2017, prévision de 59 000 € en 2018).

Ce remboursement permet au pôle de fonctionner, complété par la contribution des communes.

Ils permettent aussi au pôle d'investir :

- L'acquisition en 2017 d'un micro tracteur, d'un broyeur frontal et d'un broyeur latéral (32 280 €) a permis de diminuer le temps passé au suivi des espaces verts.

De nombreux chemins de randonnées ont ainsi pu être nettoyés lors de la période estivale.

- En 2018, un véhicule de service a été renouvelé.

- En 2019, le pôle envisage de remplacement du petit matériel vieillissant (tronçonneuse, taille-haie, débroussailleuse) par du matériel plus performant, peut être électrique.

Afin de suppléer Bruno et Régis dans leur missions, toujours plus nombreuses, le pôle a fait appel à un auto-entrepreneur, Didier MAISSE (environ 113 heures dans l'année).

Son aide précieuse sera à nouveau sollicitée en 2019.

Bâtiment technique

Afin de pouvoir stocker l'ensemble du matériel du pôle, d'avoir un endroit adapté aux travaux d'intérieurs et de protéger le stock de pouzzolane l'hiver, les élus ont mené une réflexion importante en 2018 pour la construction ou l'acquisition d'un bâtiment technique. Plusieurs lieux ont été visités, étudiés. Des demandes de subventions ont été déposées auprès de l'état, de la région et du département.

Cependant, devant la difficulté de trouver un lieu d'emplacement stratégique, central, adapté au stockage du matériel de déneigement, ce projet est pour le moment mis en attente.

Appel au civisme



Dépôt sauvage de déchets verts

Un peu de civisme et de respect suite à des remarques en mairie, le produit des tontes de pelouses, taille de végétaux et autres n'ont pas à être déposés sur des terrains ou talus privés ou communaux .

Chacun doit gérer ses propres déchets dans sa propriété, une déchetterie est à votre disposition à Montbrison si besoin.

Déjections canines

Les trottoirs, les rues et les pelouses du bourg sont souillés par des déjections canines; Cette situation induit une pollution qui remet en cause la salubrité et l'hygiène publique de notre village.

Nous rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne ou incident (déjections, sacs poubelles éventrés, ...).

Nous faisons appel au civisme de chacun, pour que le bourg de Chatelneuf conserve son cadre de vie agréable et convivial. Si aucune amélioration n'est constatée, la municipalité se verra dans l'obligation de prendre des mesures répressives à l'encontre des contrevenants (article R635-8 du code pénal).

En cas de non-respect de la réglementation, tout propriétaire qui ne ramasse pas les déjections de son animal s'expose à une contravention pouvant aller de 35€ à 450€.



Déchets, nos habitudes évoluent... la collecte aussi !

Trier ses déchets c'est bien, les réduire c'est encore mieux !

Chaque jour la production de déchets contribue à la pollution de notre environnement, à la raréfaction des ressources naturelles et à la mise en danger de notre santé. Pour inverser la situation, la loi de transition énergétique fixe des objectifs clairs de réduction des déchets et la taxe générale sur les activités polluantes aura un impact sur notre porte-monnaie : plus le territoire produira des déchets, plus cela coûtera cher à la collectivité, donc à ses contribuables.

Nous avons constaté que **la plupart des poubelles ne sont pas pleines chaque semaine.**

Une collecte adaptée à de nouvelles pratiques

Loire Forez s'est engagée dans une politique ambitieuse pour accompagner les habitants dans la réduction des déchets, en prenant en compte les nécessaires évolutions pour préserver l'environnement. Et la collecte des déchets s'adapte aussi : **sur la majorité du territoire la fréquence de la collecte est réduite**, tout en maintenant le porte à porte au plus proche de vous. En réduisant le nombre de passages des camions nous économiserons ainsi plus de 8 000 kilomètres par mois, l'équivalent du trajet Montbrison-Pékin.

Pour votre commune, la collecte des ordures ménagères s'effectuera donc une fois tous les 15 jours au lieu d'une fois par semaine actuellement. La collecte des déchets issus du tri continuera à s'effectuer tous les 15 jours comme d'habitude.

Plan local d'urbanisme intercommunal : définir ensemble le territoire de demain

Afin de conforter les qualités du cadre de vie du territoire, l'ancienne Communauté d'agglomération Loire Forez (45 communes) avait lancé l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

En 2017, les élus communautaires ont choisi de poursuivre le travail entrepris et de finaliser un document unique pour les 45 communes qui s'étaient engagées dans cette démarche, en laissant aux autres communes le temps de s'approprier le sujet.

En parallèle, Loire Forez agglomération assure le pilotage des procédures (modifications ou révisions) sur les PLU communaux de l'ensemble du territoire (88 communes).

Le PLUi est un document transversal, qui concerne les domaines de l'habitat, du développement économique, de la mobilité, de l'environnement, etc. Il permettra de planifier l'aménagement du territoire de manière cohérente et ambitieuse, pour répondre aux besoins des habitants, assurer le développement local, tout en respectant l'environnement. Il constitue un outil essentiel pour la mise en œuvre du projet global communautaire.

En 2018, vous avez été associés au projet. Vos avis sont en effet essentiels pour bâtir un document répondant à vos attentes et vos besoins. Plusieurs outils sont à votre disposition : réunions publiques, site internet, documents d'information, expositions, etc.

L'approbation du PLUi est prévue pour 2020 après une phase d'enquête publique. Dans un second temps, Loire Forez agglomération s'engagera dans l'élaboration d'un PLUi à l'échelle des 88 communes.

Médiathèques-ludothèques : une offre riche et variée près de chez vous !

A partir du 1^{er} janvier 2019, le réseau passe de 36 à 58 structures. Il sera alors composé de 3 médiathèques Loire Forez, de 53 bibliothèques municipales ou associatives et de 2 ludothèques.

Ouvert à tous, ce réseau culturel favorise l'accès à la lecture et aux loisirs en tous points du territoire. Ainsi, Loire Forez met à disposition du public plus de 240 000 livres, BD, CD, DVD, partitions, jeux et jouets... Toute personne résidant, étudiant ou travaillant sur le territoire peut en bénéficier gratuitement. En moyenne, 97 000 prêts sont effectués chaque mois par quelques 24 000 abonnés. Grâce à cette interconnexion, les adhérents peuvent réserver et faire livrer gratuitement un document dans la bibliothèque de leur choix.

L'adhésion permet également de profiter de services innovants : programmation d'activités culturelles diversifiées, ressources numériques à distance (presse, Code de la route, méthodes d'apprentissage des langues...).

En pratique, vous pouvez emprunter jusqu'à 15 documents pendant 3 semaines. Catalogue, réservations et informations pratiques sur www.mediatheques.loireforez.fr

Habitat : accompagner vos projets de rénovation

Vous envisagez des travaux de rénovation de votre logement ancien ? Loire Forez agglomération vous propose un accompagnement personnalisé tout au long de votre projet pour le montage des dossiers et pour les demandes de subventions. Vous pourrez également bénéficier d'une aide financière en fonction de vos ressources.

Votre projet de rénovation peut concerner des travaux de performance énergétique (isolation, chauffage, ventilation, etc.), des travaux de réhabilitation (gros œuvre, électricité, sanitaires, etc.) ou des travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie (monte-escaliers, aménagement de la salle de bains, création d'une chambre au rez-de-chaussée, etc.).

Vous pouvez rencontrer un conseiller lors des permanences organisées sans rendez-vous à Boën-sur-Lignon, Luriecq, Montbrison, Noirétable et Saint-Just Saint-Rambert

Pour connaître les lieux et horaires des permanences ou pour vous informer, contactez un conseiller par téléphone au 04 77 43 08 80 **ou par courriel** : habitat.loireforez@soliha-loire.fr

Pour les travaux concernant uniquement la performance énergétique de votre logement, vous pouvez prendre contact avec un conseiller de Rénovactions42, par téléphone 04 77 41 41 25, renseignements : www.renovactions42.org

Le Très Haut Débit arrive chez vous

Pour conforter l'attractivité et la compétitivité du territoire, Loire Forez a fait le choix du Très Haut Débit. La fibre optique offrira des débits plus élevés et de meilleure qualité, permettant d'accéder aux dernières offres internet multiservices et aux futurs nouveaux usages (télétravail, télémedecine, téléassistance, etc.).

Le déploiement s'effectue de manière progressive et couvrira l'ensemble du territoire (88 communes) d'ici 2020, quel que soit le lieu (centre-ville, bourgs, hameaux, sites isolés).

D'ores et déjà 64 % des foyers seront raccordables à la fibre optique. Des réunions publiques sont organisées pour chacun des secteurs pour vous informer des modalités pratiques pour l'installation d'une prise individuelle dans votre habitation ou votre local professionnel.

Les travaux de raccordement et d'installation de la prise individuelle sont pris en charge par les collectivités et sont donc gratuits pour les usagers (sous réserve que le passage de la ligne fibre soit libre de tout obstacle en extérieur et à l'intérieur du bâtiment).

Pour suivre le déploiement du Très Haut Débit et tester votre éligibilité, rendez-vous sur www.thd42.fr ou téléphonez au 04 77 43 08 55

Loire Forez agglomération encourage l'initiative privée dans les centres-bourgs en subventionnant l'installation ou le développement des activités. Sont éligibles les entreprises artisanales commerciales ou de services (point de vente inférieur à 300 m², chiffre d'affaire inférieur à 1 M€). Cette aide est cumulable avec une aide régionale.

Des solutions de mobilité pour tous

Des alternatives à la voiture individuelle existent : covoiturage, transport collectif (réseau TIL, TER, navette), modes actifs (marche, vélo, etc.). Ces modes de déplacement permettent notamment de diminuer le nombre d'autosolistes (véhicules avec une seule personne à bord) et donc les émissions de gaz à effet de serre et de désengorger le trafic routier.

La desserte est assurée par 6 trains dans chaque sens de circulation, les jours de semaine :

Au départ de Boën-sur-Lignon, un service par train sera assuré sur les horaires suivants : 6h35, 7h25, 10h00, 14h21, 17h18 et 18h35.

Depuis St Etienne Châteaureux, les arrivées sur Boën-sur-Lignon seront prévues aux horaires suivants : 9h01, 14h03, 17h00, 18h24, 19h03 et 20h10.

Pendant les 3 premiers mois (jusqu'à mi-mars 2019), vous bénéficiez d'une tarification spéciale : 2 € pour effectuer un trajet entre Boën-Montbrison et 3 € pour effectuer un trajet entre Boën-St Etienne.

Tarifs et réservations à retrouver sur www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes

La **navette** se modernise pour être plus attractive à partir du 1^{er} décembre 2019. Elle offre des solutions pratiques pour tous sur la zone urbaine de Montbrison et Savigneux : des temps de parcours réduits, des horaires étendus, une nouvelle grille tarifaire, la mise en place d'informations adaptées pour les usagers. Les connexions avec le réseau TIL, les services TER et les places de stationnement en dehors des centres-villes sont aussi facilitées.

14 lignes du réseau TIL, dont 2 gérées par Loire Forez agglomération et 8 lignes de proximité traversent le territoire et permettent de se déplacer facilement.

La pratique du covoiturage est également encouragée. 226 places de stationnement sont proposées sur 5 aires de covoiturage reliées aux grands axes de circulation et aux transports en commun (notamment réseau TIL). Ce sont des lieux pratiques pour se donner rendez-vous et entamer son covoiturage. 5 aires de covoiturage sont ouvertes 7j/7 et 24h/24 gratuitement.

Loire Forez agglomération soutient également **la pratique du vélo**. Elle accompagne les communes dans la réalisation d'aménagements cyclables pour sécuriser et permettre une cohabitation sereine avec les automobilistes.

Informations pratiques à retrouver sur www.loireforez.fr et sur www.loire.fr

Programme Leader Forez, l'Europe soutient les porteurs de projet

L'Europe investit 2.3 millions d'euros dans le Forez pour soutenir des projets innovants et collaboratifs en milieu rural. Le programme Leader Forez peut vous aider si votre projet a pour ambition d'améliorer l'exploitation des ressources forestières ou de valoriser les producteurs et les produits locaux ou encore de promouvoir la destination touristique Forez.

Renseignements par mail : leaderforez@loireforez.fr // 04 26 24 72 00

Des aides financières pour les entrepreneurs

Loire Forez agglomération encourage l'initiative privée dans les centres-bourgs en subventionnant l'installation ou le développement des activités. Sont éligibles les entreprises artisanales commerciales ou de services (point de vente inférieur à 300 m², chiffre d'affaire inférieur à 1 M€). Cette aide est cumulable avec une aide régionale.

Loire Forez agglomération s'adresse aussi aux entreprises industrielles qui souhaitent s'installer ou se développer sous condition de création d'emplois sur le territoire. Sont éligibles les PME jusqu'à 250 salariés réalisant jusqu'à 50 M€ de chiffre d'affaires.

Renseignements et accompagnement : economie@loireforez.fr // 04 26 24 72 00

Loire Forez agglomération

17 boulevard de la préfecture – CS 30211
42605 MONTBRISON

Tél. 04 26 54 70 00

Mail : agglomeration@loireforez.fr

www.loireforez.fr

COMPTES RENDUS REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL 2018

REUNION DU 31 MAI 2018

- Démission Nicolas SAUVINET effective au 7 mai 2018, l'intérim est assuré par Chantal GOUBIER , première adjointe. L'arrêté préfectoral est affiché au tableau municipal et la dates des élections partielles complémentaires sont le dimanche 24 juin pour le 1er tour et le dimanche 1 juillet pour le second tour
 - Approbation et renouvellement du Pack Tranquilité Berger Levrault , logiciel pour Le secrétariat, pour un montant de 296 € maintenance comprise
 - Approbation avenant convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie Cet avenant concerne les arrêts maladie avec une réglementation concernant les absences, le remplacement et le coût facturé
 - Délibération pour une régularisation comptable concernant le dossier SMAGL La facturation a été faite 2 fois et remboursée 2 fois au lieu d'une
 - Régularisation comptable pour des factures concernant SUPER U et Mr BRICOLAGE suite à une inversion de RIB
 - Délibération concernant le dossier travaux Ecole, pose de volets roulants Deux volets supplémentaires ont été posés mais non retenu pour la subvention du Département, il convenait donc de différencier les travaux et faire deux factures différentes
 - Approbation convention entre Loire Forez et le pôle technique pour l'entretien des espaces verts sur la zone artisanale et de l'entretien des stations d'épuration
 - Préparation du programme voirie 2019 Un rendez vous est pris avec le service voirie de Loire Forez pour faire le point sur la commune Un devis est en cours de réalisation pour une matérialisation au sol du stationnement sur la place, vers les arrêts bus Une pose de miroir est souhaité en bas de la descente du chemin de la cure Un contact sera pris avec le Département pour un marquage au sol type passage piéton, devant la sortie de secours de l'école sur la D69, demande faite par la directrice de l'école
 - Délibération concernant l'adressage pour arrêter la nomination des voies de la commune
 - Questions diverses

REUNION DU 1^{ER} JUILLET 2018

Election Maire : M. Pelardy Marc et des adjoints : Chantal Goubier, Yahiaoui Kamel

Fixation du montant des indemnités

Le maire ne souhaite pas être délégué communautaire donc Chantal Goubier est désignée déléguée communautaire titulaire et Kamel Yahiaoui, son suppléant.

REUNION DU 5 JUILLET 2018

Nomination des délégués aux commissions communales et intercommunales.

Indemnités des élus : Le Maire 558,01€ brut , Les adjoints 177,73€ brut

Sinistre vitrail

Approbation du remboursement pour le sinistre du vitrail

Dossier Cure

Approbation du devis fait par l'architecte Cédric GOURBIERE concernant l'étude de faisabilité Coût 1680 €

REUNION DU 19 JUILLET 2018

Décision modificative pour l'achat du percolateur et du congélateur pour la salle des fêtes
Décision modificative pour la régularisation des factures de Forez Nettoyage
Décision modificative pour changer l'affectation de la facture de la société DEKRA qui a réalisé le diagnostic accessibilité, cette facture aurait du être réglée en fonctionnement et non en investissement puisqu'il n'y a pas eu de travaux de réalisé suite à une dérogation pour la commune
Régularisation du dossier CIGAC : Assurance du personnel communal est modifiée car deux agents ne sont plus affectés à la commune mais à d'autres structures : Loire Forez Agglo et le pôle technique
Approbation du devis réparation vitrail et remboursement assurance
Convention SIEL pour le THD pour le bâtiment de la cure
Approbation du devis et autorisation de travaux pour réfection des toitures : Ecole, annexe cure et clocher
Projet : installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école
Voirie : Présentation de la nouvelle enveloppe voirie et réflexion engagée sur le programme 2019
Ecole : Budget supplémentaire de 300 € alloué pour l'achat de matériel informatique
Réflexion sur une convention avec l'association MOD pour assurer les services de garderie et ménage des bâtiments. Présentation des candidatures.
Adressage : Point fait sur les différents devis, il reste un devis à étudier avec une prise de rendez vous
Cure : Deux appartements vont se libérer durant l'été. Demande de location d'un garage, voir l'état avant de donner une réponse

REUNION DU 21 AOUT 2018

Délibération prise pour approbation devis réfection toiture annexe cure, le montant du devis est de 1105,34€ TTC, les travaux se feront à l'automne

Délibération prise pour encaisser la somme de 498,57€ concernant la redevance d'occupation du domaine public

Délibération prise pour approbation du devis de l'architecte Cédric GOURBIERE pour l'étude de faisabilité pour monter le dossier de réhabilitation des logements de la cure, le montant du devis pour une première phase est de 1680€ TTC

Délibération prise pour signer convention avec l'association MOD : Main d'œuvre à Disposition pour bénéficier de contrats de travail pour 2 personnes à l'école pour assurer les missions de garderie et ménage

- Budget supplémentaire d'environ 300 € alloué à l'école pour prendre en charge du matériel informatique, vidéo et musique nécessaire au programme.
- Délibération prise pour approbation du devis de la société ETERA pour poser des panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école et bloquer le prix de rachat de l'électricité. Le montant du devis est de 23988€ TTC. Un permis d'aménagement sera déposé
- Ecole, la réfection du grillage est terminée dans le jardin de l'école

Régie : Le régisseur principal était la secrétaire, il est souhaitable de nommer une autre personne au sein du conseil municipal qui ne soit ni maire ou adjoint et qui puisse se rendre en trésorerie : Olivier MASSON est proposé en régisseur titulaire et Régis DEFRADE sera son suppléant

Voirie Programme 2019 à définir : Il reste 9000€ dans l'enveloppe 2018 aussi nous disposerons de 44542€ pour 2019. Il reste 3 tronçons à faire sur Malécot donc une première tranche est proposée pour environ 44000€

Des travaux sont à réaliser : Voir avec l'AGGLO pour relever un tampon.
Prévoir un enrochement dans le bois vers le lotissement pour empêcher les motos de le traverser à vive allure
Prévoir de terminer le goudron des trottoirs du lotissement sur la partie communale
Fête patronale

Des nouvelles directives nous sont fortement conseillées par la gendarmerie et les services de l'Etat pour limiter les horaires d'ouverture des débits de boissons pour les fêtes soit 1h30 du matin au lieu de 3h du matin
Le Maire doit rencontrer les associations

REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2018

ADRESSAGE : Présentation des devis retenus : JS Concept et Girod. Choix de l'entreprise JS Concept pour un montant estimatif de 8618€ TTC. Panneau de rue couleur grise avec bord arrondi et liseré blanc, écriture blanche ? Plaque numéro taille 150/100 même couleur

GESTION des BIENS IMMOBILIERS :

2 appartements sont libres à la cure : une personne est intéressée. Révision du montant du loyer fixé à 300 € plus 98 € de charges. Mettre le quatrième appartement en annonce .

DECISIONS MODIFICATIVES

Régularisation de versement de caution appartement cure datant de 2015

Régularisation versement AC : Attribution Compensation Loire Forez

Régularisation versement DIF des Elus

TRAVAUX TOITURE

Autorisation de dépôt des déclarations préalables de travaux pour les toitures du clocher et école la toiture de l'annexe de la cure est terminée

ECOLE

Problème de fissures sur le mur extérieur et dans les WC extérieurs

Pas de problème de sécurité et colmatage fait par l'entreprise GACHET dans un premier temps

On relance le projet ADAP avec création de rampe pour accessibilité PMR et modification du balcon

REGIE :

Olivier MASSON est nommé régisseur principal et Régis DEFRADE en suppléant

TARIFS LOCATION

Délibération prise pour fixer au 1 janvier 2019 les nouveaux tarifs de location de la salle Animation :

- personnes extérieures à la commune 295€ au lieu de 290€

- habitants de la commune 255€ au lieu de 250€

tarif ménage et vaisselle inchangé - 1 gratuité par an pour les associations avec ménage payant

Mobilier : table : 2,50€ banc : 1,50€ et chaise : 0,25€

QUESTIONS DIVERSES

Colis ou repas pour nos aînés 70 ans et plus

un courrier va leur être adressé pour nous faire connaître leur choix

REUNION DU 10 OCTOBRE 2018

Approbation de la convention de mise à disposition de service entre le pôle technique et Loire Forez pour effectuer des missions de surveillance et entretien des unités de traitement des eaux usées avec une station supplémentaire : Germagneux à ST Bonnet le Courreau.

Approbation du rapport CLECT concernant le montant de l'Attribution de Compensation reversée à Loire Forez pour les charges transférées : contribution SDIS, voirie et éclairage public

- Approbation du devis réactualisé de l'entreprise JS Concept pour l'adressage pour un montant de 6380,75 € TTC

Approbation du devis d'honoraire d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction d'un acte administratif pour un montant de 220 € TTC au cabinet Dussaud Pagnon pour régularisation de l'acquisition d'une bande de terrain sur la parcelle A 1655 à titre gratuit : récupérer le talus de la voirie sur le chemin de Chambrélin

Demande de chiffrage à Loire Forez pour la pose d'une borne électrique et compteur d'eau sur la zone artisanale

Le rapport des consommations d'électricité pour les bâtiments communaux montrent une augmentation de 30% sur l'école certainement due à la pose d'une VMC extracteur, d'un frigo chambre froide, deuxième congélateur. L'installation d'une horloge permettra de réguler au moins la VMC : coût 190,20 € TTC.

Nomination d'un délégué de l'administration pour siéger à la commission de la révision des listes électorales : Ghislaine ROBERT sera la déléguée de la commune Pour infos et déjà nommés : Bernard ADILON délégué pour le Tribunal : Maryse ROLLAND déléguée du Préfet

Concernant le questionnaire, repas de Noel ou colis, une majorité souhaite faire un repas
Le repas se fera donc le dimanche 16 décembre à midi, vous aurez prochainement le tarif et menu
Ceux qui ne souhaitent pas participer au repas, le colis sera porté comme avant

Une réunion avec les présidents des associations est prévue le 26 octobre à 20h30 pour essayer de mettre en place une animation pour les illuminations

Le reste de la haie sur la zone sera coupée, si vous êtes intéressés pour récupérer le bois faire la demande en mairie

REUNION DU 31 OCTOBRE 2018

Délibération pour demande de subvention auprès du département pour pose panneaux photovoltaïques sur toiture école

Délibération pour inscrire reversement de 543 € par an pendant 5 ans au Cercle Vertueux suite à la subvention obtenue pour travaux d'amélioration et économie d'énergie sur bâtiment école : isolation, volets et fenêtres

Décision modificative suite à la réunion de la CLECT pour modification de l'attribution qui est de 18917.63 € au lieu de 18669 €

Délibération pour adhésion au RASED : réseau d'éducation spécialisée, coût de 1 € par enfant soit 48 €

Repas des Aînés fixé au dimanche 16 décembre, le prix du repas pour les non bénéficiaires est de 25 €, choix du menu et organisation .le conseil municipal sera présent

Commémoration le 11 novembre à 11h, participation des enfants de l'école qui ont travaillé sur cette guerre

Approbation convention Cantine Mairie concernant les heures de surveillance et ménage
des devis seront demandés pour changer la plonge et refaire la peinture du réfectoire

Demande devis pour insonorisation salle réunion mairie

Demande devis et subvention pour installation vidéo projecteur à la salle d'animation

Concernant l'accessibilité, la sécurité et le problème de parking à l'école, la réflexion est toujours en cours car les devis sont très élevés

Une réunion avec tous les présidents des associations sauf le foot a permis à chacun de faire part de ses remarques et d'entendre aussi les exigences du conseil municipal . Certaines modifications pourront être apportées concernant les réunions en salle sous la mairie : clés et placards

Concernant le fonctionnement et règlement de la salle associative, aucune modification n'est souhaitée par le conseil municipal. Un coffret électrique et un compteur d'eau sont demandés pour l'organisation de la fête sur la zone artisanale qui est aujourd'hui d'intérêt communautaire, les coûts de ces installations sont très élevés pour servir peu.

La commune s'engage à aider le club des jeunes pour la remise en état des chemins pour le concours de pétanque

Le sou des écoles aura l'accès WIFI de l'école pour faire ces réunions au réfectoire

Le conseil municipal souhaite que la salle de la mairie soit utilisée que dans certaines conditions.

REUNION DU 27 NOVEMBRE 2018

Approbation Convention de mise à disposition du pôle technique auprès de Loire Forez Agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire

En Fonctionnement : coût 9381,52 €/An

Convention qui précise les missions, les conditions financières et modalités de remboursement, la situation des agents dans ce service, durée et résiliation et les modalités de responsabilité et litiges

Acquisition matériel à prévoir sur budget 2019

Vidéo projecteur pour la salle des fêtes

Ordinateur mairie avec disque de sauvegarde

Approbation d'un nouveau contrat auto mission collaborateur avec Groupama pour un montant de 290 €/ An

Réflexion sur problème d'acoustique salles de la mairie

Une étude pour correction acoustique a été faite par l'entreprise CCPA Acoustique

Le temps de réverbération du son est de 2,18 secondes et il serait souhaitable d'être au plus proche de 1 seconde

Le coût de cette correction est de 10370,40 € TTC pour la pose de 35 panneaux

Un autre avis sera demandé

Panneaux photovoltaïques toiture Ecole

Coût de raccordement EDF 1342,43 € TTC

Des pare neige seront poser sur la toiture Coût 2465,28 € TTC

Une demande de subvention au Conseil Départemental a été déposée sur l'enveloppe Solidarité

Parking Ecole

Suite aux deux devis demandés pour la création d'un nouveau parking, les montants se situent de 47 000 € à 47 500 € sans l'acquisition du terrain pour 13 à 14 places

Le Conseil Municipal décide de travailler sur une autre solution pour minimiser cette dépense

Des barrières sont demandées pour sécuriser la sortie de secours et permettre le regroupement et le cheminement des enfants

Devis en cours

Adressage

Vérification des bons à tirer et de la liste des nouvelles adresses



Ecole

De la Petite section de maternelle au CM2, l'école compte 47 élèves pour cette année 2018/2019.

L'équipe enseignante est composée de Nicole Junier, directrice, pour la classe de CE1/ CE2 /CM1/CM2, Sophie Collange et Marine Carla pour la classe de PS/MS/GS/CP.

Cette année, le projet fédérateur pour les deux classes est de proposer aux élèves un parcours d'Éducation Artistique et Culturelle : Éducation à l'image, au cinéma et à l'audiovisuel.

Pour ce faire les élèves de CE/CM sont inscrits à l'opération « Clap ton film » en partenariat avec le cinéma le REX de Montbrison. Ils travailleront sur un aspect spécifique du cinéma (technologie, son, histoire du cinéma...) à travers un programme d'actions combinant projection de films et ateliers de découverte.

Les élèves de maternelle et CP sont inscrits au dispositif « Ecole et cinéma », qui propose de s'engager dans un parcours pédagogique et artistique autour du cinéma. Outre le travail en classe (langage, éducation artistique) autour des œuvres programmées, ce dispositif national a pour but de former l'enfant spectateur par la découverte active, en salle, de l'art cinématographique.

Le projet se clôturera par une sortie scolaire à Lyon pour visiter le musée des Frères Lumières.

En novembre, les élèves participeront à la Fête du livre Jeunesse de Montbrison. Ils rencontreront l'illustratrice Carole Crouzet. La réalisation, avec les élèves, d'une fresque murale sur les murs de l'école est envisagée.

Ils iront voir un spectacle au Théâtre des Pénitents à Montbrison : *Que deviennent les ballons lâchés dans le ciel* pour les petits et *Amélie les crayons* pour les grands.

Un travail avec les Ecoles du Réseau Montagne devrait également être mené dans l'année.

Les enfants se rendent toutes les 3 semaines à la bibliothèque du village où ils peuvent emprunter des livres.

Ils participent une fois par mois à des ateliers cuisine, à l'occasion des anniversaires.

Le cycle piscine débutera en mai pour les élèves du CP au CM1.

Nous remercions les parents, le Sou des Ecoles et la mairie qui nous accompagnent dans nos projets.

Enfin, à l'occasion du centenaire de la fin de la 1^{ère} Guerre Mondiale les élèves ont participé aux commémorations du 11 novembre. Ils ont chanté la Marseillaise, lu des poèmes sur le thème de la guerre ou de la paix ainsi que des lettres de Poilus. Pour symboliser la paix, il y a eu un lâcher de ballons blancs avec un message écrit par les élèves :

« Je vous souhaite la liberté, l'égalité et la paix de vivre. » Margaux

« Moi je préfère faire la paix plutôt que la guerre. Vous n'êtes pas d'accord avec moi ? » Jules

« La paix. Merci pour la paix, la guerre est finie, la paix est là, toujours là ! Eliot

« Préférez faire la paix plutôt que la guerre. » Anna, Lana, Quentin

« J'aime mieux la paix que la guerre. » Yanis

« Faites la paix pas la guerre ! » Ethan

« Que les guerres s'arrêtent à vie et ne se reproduisent plus. » Maxence

« En hommage aux 15 millions de morts pour nous avoir libérés. Au drapeau blanc levé en signe de Paix ! Merci ! » Clothilde

« Fin de la guerre on est en paix ! On nait en paix ! Thibaud

« Je vous envoie une colombe, symbole de la paix. La 1^{ère} Guerre Mondiale est finie depuis 100 ans et je préfère ça ! Gwen

« Merci à ceux qui ont fait la guerre. Ceux qui ont pris leur vie en main. Ils ont donné leur vie pour notre pays, je les en remercie du fond du cœur. » Maëlysa

« Nous vous envoyons ce message car il y a 100 ans c'était la 1^{ère} guerre mondiale. Ça fait 100 ans qu'elle est finie. Aujourd'hui nous avons la liberté. Ce message en signe de paix. Merci. » Jade

« Je veux faire la paix plutôt que la guerre. » Lola

« La guerre était si longue mais maintenant elle est finie et on peut s'amuser comme des fous ! Merci ! » Jill

« Je dis merci à tous ceux qui se sont battus pour la France. » Emie

« La paix ! S'il vous plaît ! » Ruben

« Si vous recevez ce message c'est un message de paix. Je remercie ceux qui se sont battus pour la France. » Mano

« Ce mot en signe de commémoration de la 1^{ère} Guerre. Pour se souvenir des soldats qui sont morts en essayant de nous libérer. » Thomas

« Faites la paix ! En souvenir de la 1^{ère} guerre Mondiale il y a 100 ans. » Alyssa

« Pour moi comme message je voudrais dire qu'il est important de respecter les autres de les accepter comme ils sont et de savoir pardonner. » Romane

« Bonjour de France. Souvenir de la 1^{ère} Guerre Mondiale 14-18. » Amaury

« Déjà 100 ans que la 1^{ère} Guerre Mondiale est finie. Ce message est un signe de paix. » Flavien

« Cette colombe signifie le symbole de la paix. Merci à tous les soldats qui ont sauvé le pays, la France. » Axel



Les élèves, les enseignantes et le personnel de l'école vous souhaitent une très bonne année 2019 !



La paix
 merci pour la paix,
 la guerre est finie
 la paix est là
 toujours là!
 Eliot

Commémoration 11/11/18
 1ère Guerre Mondiale
 Message envoyé par lâcher de ballons
 les élèves de
Ecole Primaire Publique
Le bourg 42940 CHATELNEUF
 Merci de nous répondre si vous le recevez.

Bonjour Paix, moi comme
 message de paix, je
 voudrais dire qu'il est
 important de respecter
 les autres
 de les
 accepter
 comme ils
 sont et de
 savoir pardonner.
 Merci!
 Romane





Grippe espagnole 1918-1919

En cette fin d'année 2018 la France a célébré avec beaucoup de manifestations la fin de la Première guerre mondiale. Nos villages ont su participer à cet événement, selon leurs moyens, mais avec beaucoup de sincérité et d'émotion.

Celle qui devait être la « der des der » est enfin terminée. Si les armes se sont tuées les séquelles sont profondes, les pertes humaines considérables. Des soldats ne sont pas revenus, certains sont portés disparus ou prisonniers, les familles attendent et espèrent. Le décès de deux d'entre eux sera reconnu par le tribunal de Montbrison seulement en 1921 et 1922. Au total il y a eu dix jeunes soldats de Châtelneuf tués pendant ce conflit, ils sont reconnus Morts Pour La France.

Cependant, cette longue guerre se termine et le soulagement est grand. Pourtant c'est à cette période que surviennent des décès qui pourraient être attribués à ce que l'on nomme déjà « la grippe espagnole ». *Cette pandémie (1) grippale se répand à travers le monde en quelques mois et fera au total entre vingt et quarante millions de morts.* Après quatre années de guerre et de privations l'épidémie est certainement plus virulente sur des organismes affaiblis.

Les épidémiologistes admettent que les pandémies reviennent à peu près tous les 25 ans. Dans le cas présent cette périodicité fut à peu près respectée puisque la précédente remontait à 1889-90. L'origine et l'évolution de cette pandémie de 1918 sont difficiles à déterminer et plusieurs foyers de départ sont possibles. L'évolution se fit en trois phases avec un décalage suivant les continents. La première, dite de printemps, fut peu grave, tout au moins en France. La deuxième, nettement plus meurtrière, commença à la fin d'août et sévit durant l'automne, puis déclina en décembre. Enfin il y eut une petite résurgence au printemps de 1919 qui dura peu, mais fit encore des victimes.

Il semble que l'épidémie apparût d'abord aux Etats-Unis en mars 1918 où des soldats s'effondrent à la parade. *(2) L'épidémie traversa ensuite l'Atlantique, probablement avec le contingent américain envoyé en France pour soutenir nos troupes, car les ports de débarquements furent atteints les premiers : Bordeaux, Brest, Nantes et St-Nazaire, où les troupes arrivèrent les 26 et 27 juin. A Nantes les premiers cas de grippe apparurent en juillet. Il est toutefois probable qu'en France l'épidémie existait dès le mois d'avril, d'abord sur le front dans les tranchées, puis dans la population civile des grandes villes comme Paris, ce qui laisserait supposer qu'elle pouvait provenir d'une autre source, par exemple d'Asie, réservoir connu du virus.*

Alors que les pays belligérants avaient établi un "black-out" sur l'épidémie pour ne pas alarmer leur population déjà éprouvée par le conflit, l'apparition de la maladie à Barcelone en mai et juin, puis bientôt dans toute l'Espagne, pays non touché par la guerre, ne fut pas dissimulée par la presse qui révéla que le roi et la plupart de ses ministres étaient atteints. Ce fut la raison pour laquelle cette épidémie fut alors connue dans le monde sous le nom injustifié de "grippe espagnole".

(1) la grippe « espagnole » en France en 1918-1919 par Jean Guénel

(2) Ibidem

Essayons maintenant de voir ce qui se passe à Châtelneuf pendant les périodes définies comme étant soumises à cette épidémie. En automne 1918 il y a 7 décès sur un total de huit pour l'année entière :

Le 20 octobre une femme de 65 ans,
Le 27 octobre, une jeune femme de 25 ans,
Le 28 octobre, une jeune femme de 24 ans,
Le 30 octobre, un jeune homme de 26 ans,
Le 8 novembre, une jeune femme de 34 ans
Le 1^{er} décembre, un homme de 52 ans,
Le 20 décembre, un homme de 53 ans.

Quant à l'année 1919 nous relevons les décès suivants :

Le 6 février, une femme de 65 ans,
Le 14 mars, une nouvelle-née de 2 jours,
Le 15 juillet un nouveau-né mort-né,
Le 27 août, une fillette de 1 an,
Le 2 octobre, un homme de 45 ans,
Le 26 novembre, une nouvelle-née de cinq jours.

Que peuvent nous apprendre ces chiffres ? Il est difficile d'en tirer des conclusions quant aux décès dus à la grippe espagnole car les actes de décès ne mentionnent jamais la cause du décès. Un tableau statistique de l'arrondissement de Montbrison est demandé par la préfecture sur une courte période d'un mois (du 14 octobre au 10 novembre 1918). Les résultats se révèlent souvent faux, les communes elles-mêmes cachent parfois leurs décès pour éviter l'interdiction de certaines manifestations culturelles ou économiques.

Il faut aussi voir que les soldats malades étaient renvoyés chez eux afin que les soldats blessés soient soignés prioritairement. Quand ces soldats arrivaient enfin dans leur village ils y apportaient la maladie et la contagion. *Il y a des cas dans les villages environnants (3) : Chalmazel et St Georges en Couzan. A Sauvain la grippe tue des jeunes adolescents car visiblement le père de l'un d'entre eux est mobilisé dans un hôpital temporaire de Montbrison très infecté.*

Cependant des études ont été réalisées et qui donnent quelques pistes. A priori les personnes plus âgées et les nouveaux nés ne sont pas les personnes les plus exposées. Les personnes plus âgées avaient déjà été confrontées à une épidémie de grippe en 1889-1890 et elles s'en trouvaient immunisées.

Ce sont surtout les hommes et les femmes en pleine force de l'âge qui sont touchés. En 1918 nous avons bien l'effet « épidémie » avec ces quatre décès en une dizaine de jours. Pour 1919, les décès sont plus « normaux », bien que l'on y trouve quatre bébés dont les décès sont étalés sur l'année, ce qui en ce début de siècle restait dans la normalité.

D'après une étude (4) menée cette année au niveau de l'arrondissement de Montbrison, et en étudiant plus précisément le canton de St-Georges-en-Couzan, pour les communes les plus importantes on peut constater des pics de mortalité :

Chalmazel, Sail, St-Bonnet-le-Courreau et Sauvain en octobre et novembre 1918, subissent des pertes pour un taux de 50 % de la totalité des décès de l'année tandis qu'à Jeansagnère ce taux grimpe à 78 %.

Pour 1919 les taux de mortalité remontent nettement tout comme à Chalmazel, St-Bonnet-le-Courreau et Sauvain pour atteindre 60% du total de l'année.

Les taux de mortalité redeviennent normaux à partir de mai 1919.

(3) relevés de ces communes effectués par Michelle Bouteille qui a pu connaître ainsi ces détails

(4) 18° Printemps de l'Histoire : la guerre de 1914-1918, et après... Cahier de Village de Forez n°169

Quels soins pouvaient être donnés aux malades ?

Les médecins ne connaissaient pas l'origine de la maladie mais ils ne renonçaient pas pour autant et tentaient d'apporter une amélioration avec des fébrifuges tels que la quinine, l'aspirine, huile de camphre. Lors de complications pulmonaires on utilisait les badigeonnages iodés, les sinapismes à la moutarde, les ventouses, on ne connaît pas encore la pénicilline et donc les antibiotiques pour lutter contre les complications. Mis à part le vaccin, on ne soigne toujours pas mieux la grippe elle-même, mais on maîtrise mieux les complications de cette maladie.

La densité des villes est plus propice à la contagion ainsi que la présence des hôpitaux militaires : Montbrison (5), des hospices : Chalmazel, et St Galmier ou le camp des prisonniers alsaciens de St Rambert.

Pendant toute la durée de cette épidémie la presse n'en a pas ou très peu parlé car elle avait l'ordre de ne pas affoler les civils qui vivaient la fin de la guerre lors de la 1^{ère} attaque grippale de l'automne 1918, et pour ne pas démoraliser les soldats encore au front. Les journaux sont quasiment muets et les mairies appliquent les recommandations préfectorales. C'est encore un temps où d'autres épidémies telles que la tuberculose, le choléra, sévissent. La grippe est d'autant plus virulente sur ces sujets plus faibles.

Si la virulence de cette pandémie n'a pas encore été complètement expliquée, il est maintenant reconnu qu'elle était due au virus H₁N₁.

Geneviève Adilon

(5) *Hôpitaux militaires à Montbrison pendant la Grande Guerre*, Claude Latta, Village de Forez 2015. Nous relevons cinq hôpitaux : Institution Victor de Laprade, EPS, école normale, Hôtel-Dieu et l'usine Epitalon.

Déclaration annuelle de ruches :

Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue**.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 01 49 55 82 22

DÉCLAREZ VOS RUCHES
ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE
mesdemarches.agriculture.gouv.fr

SYNDICAT DES EAUX DE GRIMARD ET MONTVADAN

✦ **Siège du Syndicat** : En Mairie - 82 rue de la Mairie - 42600 CHAMPDIEU

○ Tél. : 04.77.97.17.29 E-mail : sie.grimard@orange.fr **Secrétaire à temps partiel** : Béatrice GRANDPIERRE

✦ **Entreprise chargée de l'entretien du réseau** : S.A.U.R. Montrond-les-Bains

✦ **Service dépannage** : 04 69 66 35 09

Compteur (résiliation, ouverture, mutation) : 04 69 66 35 00

Le Syndicat des Eaux de Grimard et Montvadan distribue l'eau potable aux 2 341 abonnés de ses 7 communes adhérentes : Champdieu, Chalain d'Uzore, St Paul d'Uzore, Pralong, Essertines-en-Châtelneuf, Châtelneuf et Roche.

Cette année encore, malgré la longue période de sécheresse, et grâce aux travaux importants effectués par le SYndicat de Production d'Eau du Montbrisonnais (assurant depuis le 1^{er} janvier 2013, la compétence « Production d'eau potable ») nous avons pu connecter l'ensemble des réseaux de distribution et fournir de l'eau potable à l'ensemble des usagers.

Travaux de 2018 :

Le montant global des travaux pour l'année 2018 s'élève à 614 186.18 € TTC ; ils se répartissent sur plusieurs secteurs du territoire du Syndicat :

Des travaux d'un montant de 64 700.41 € TTC ont été réalisés pour finaliser la sectorisation existante, afin d'améliorer le rendement du réseau et de protéger la ressource.

A Essertines-en-Châtelneuf, la réfection du réseau a concerné le chemin des Ecoliers, RD 69 à Faury. L'ensemble des canalisations et des branchements chez les particuliers a été renouvelé pour 357 881.77 € TTC

A Champdieu, le renforcement du réseau a été effectué avenue de la Gare et chemin de la Vallon ainsi que le renouvellement et la reprise des branchements chemin des Broses. L'ensemble de ces travaux s'élève à 191 604.00 € TTC



Investissement 2019 :

A Essertines-en-Châtelneuf, la réfection du réseau va se poursuivre sous RD 69 de la partie entre Malleray et le Mont.

Transfert des compétences « eau » et « assainissement » :

Les articles 64 et 66 de la loi NOTRe du 7 août 2015 rendent obligatoires les compétences eau et assainissement aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020. La loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement confirme que la compétence « eau » devient obligatoire au 1^{er} janvier 2020 pour les communautés d'agglomération, sans possibilité de la reporter en 2026, comme c'est le cas pour les communautés de communes. Les élus du Syndicat participeront aux travaux pour effectuer ce transfert de compétences, avec pour objectif la continuité et la qualité du service pour les usagers.

En hiver ou pendant une longue période d'absence (résidence secondaire), pensez à protéger votre compteur d'eau du gel !

• **Votre compteur est placé dans un regard, à l'extérieur :**

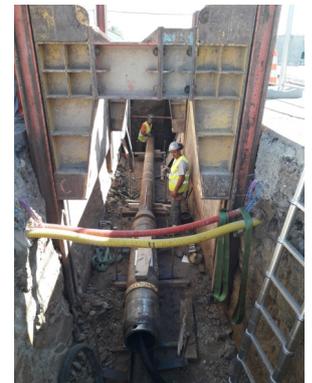
- Utilisez des sacs remplis de billes ou de débris de polystyrène pour isoler le compteur
- Isolez les parois du regard à l'aide de plaques de polystyrène et fermez bien le regard
- Veuillez ne pas utiliser de feuilles mortes, de la paille, ou de la laine de verre qui ne sont pas adaptées à une protection extérieure

• **Votre compteur est dans une cave ou un garage :**

- Protégez les canalisations et le compteur à l'aide d'un matériau isolant (laine de verre, gaine en mousse par exemple)

• **En cas d'absence prolongée :**

- N'interrompez pas totalement votre chauffage et vidangez votre installation à l'aide de la purge située après votre compteur et assurez vous que le robinet de votre compteur est bien fermé.



Paroisse Sainte Thérèse des Montagnes du Soir

La commune de CHATELNEUF fait partie de la paroisse Ste Thérèse, qui regroupe 19 communes des Monts du Forez, de St Bonnet le Courreau au nord, à Marols au sud.

L'alliance paroissiale Ste Thérèse et Ste Claire regroupe 28 communes soit 31 clochers.



Le Père Bruno CORNIER (en médaillon à gauche) en est le curé. Il est aidé dans sa mission par les vicaires Rémi-Gabriel PERCHOT (en médaillon à droite) et bientôt Germain RAKOTONDRAVINO.

Les pères Bruno et Père Rémi Gabriel ont à cœur de mieux connaître les habitants de la paroisse. Peut-être les avez-vous croisés ?



Les « coordinatrices paroissiales » Isabelle TOMBAZZI, pour Ste Thérèse et Anne-Marie BAYLE, pour Ste Claire sont à l'écoute des paroissiens et ont le souci de faire le lien entre les paroissiens, les différents acteurs paroissiaux, les prêtres

et le diocèse.

Les prêtres retraités, Elie ROYET, résidant sur la Paroisse Ste Thérèse, Jean DUMAS et Daniel ALLEZINA, résidant sur Montbrison apportent leur aide.

Plusieurs groupes de croyants oeuvrent au sein de cette alliance dont :

Le pôle « diaconie-santé » qui a pour mission de faire une place à chacun, tel qu'il est. Il a en particulier

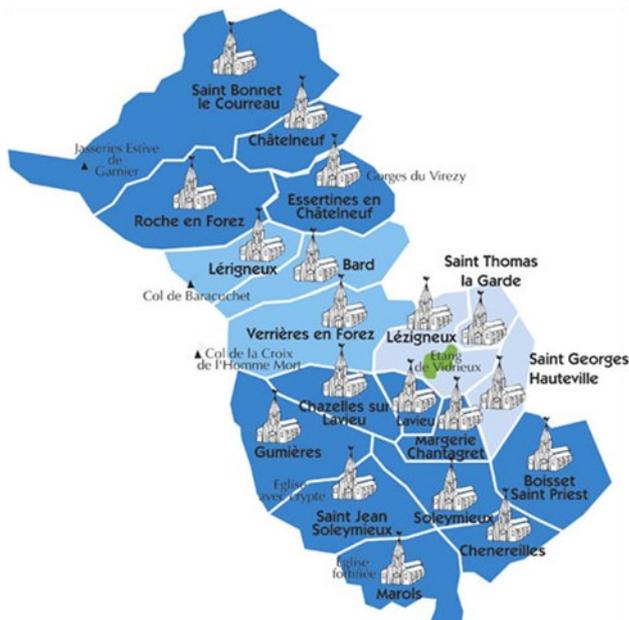
le souci des plus fragiles d'entre nous comme les personnes âgées, malades ou handicapées qui se sentent souvent seules et parfois oubliées. *Familles, voisins, amis, n'hésitez pas à communiquer les adresses de ces personnes à Sœur Jeanne qui pourra organiser des visites avec l'aide des bénévoles du pôle* tél : 04 77 76 54 20, email : srovasnds@yahoo.fr

Le pôle « enfance -jeunesse » : caté (en classe élémentaires, aumônerie (en collège et lycée), éveil à la foi pour les petits , weekend pour jeunes, scouts,...

Le pôle adultes : fraternités locales, groupes de lecture de la bible, mouvements d'Eglise, initiation chrétienne...

Les préparations aux sacrements : baptême, 1^{ère} communion, confirmation, mariage, sacrement des malades, sont aussi proposées.

Vous pourrez retrouver une feuille contenant tous les contacts utiles, soit affichée à l'église, soit en téléchargement sur notre blog, soit dans à la cure Notre Dame.



Adresse mail : paroisse.saintetherese@diocese-saintetienne.fr

Coordinatrice paroissiale : Isabelle TOMBAZZI,
CENTRE PASTORAL, Le Bourg, 42560 SOLEYMIEUX
Tél : 04 77 76 59 17,
courriel: isabelle.tombazzi@diocese-saintetienne.fr

Accueil : la paroisse vous accueille à la cure Notre Dame à Montbrison, 6, rue Loys Papon, 42600 Montbrison
tél : 04 77 96 12 90.

- du lundi au samedi de 9h à 12h
(permanences plus réduites en juillet et août)
- en période scolaire le vendredi de 15h à 18h.

Site Internet : www.diocese-saintetienne.fr, onglet « diocèse », puis « paroisses ».

Blog commun avec la paroisse Ste Claire (Montbrison et environs): www.paroissessainteclaire-montbrison.org

Horaires des messes : <http://egliseinfo.catholique.fr/>

Pour recevoir les informations paroissiales par mail : bulletin mensuel, ... envoyer un mail à la paroisse .

BIBLIOTHEQUE DE CHATELNEUF

Depuis 2016 nous fonctionnons en réseau avec la médiathèque de Loire-Forez à Montbrison. Nos lecteurs se sont bien familiarisés avec ces nouvelles habitudes et semblent apprécier toutes les possibilités offertes : choix en ligne, réservation, prolongation des prêts... De même les choix pour retirer ou déposer leurs emprunts qui se font selon leurs besoins dans le lieu de leur choix.

Les informations relatives aux divers événements liés à ces fonctionnements se trouvent aisément sur le site internet : <http://mediatheques.loireforez.fr/>

Sur ce site sont données les infos qui concernent les animations culturelles en cours et celles prévues, les nouveaux titres de livres et autres supports numériques proposés.

Le réseau des médiathèques-ludothèques s'est élargi avec 24 nouvelles bibliothèques intégrées en 2018.

Nos horaires d'ouverture sont inchangés pour l'instant :

Mardi de 16 h 30 à 18 h

Vendredi de 17 h 30 à 19 h.

Nous assurons aussi l'accueil des scolaires tous les mois ainsi que le choix de livres à la médiathèque 3 fois par an.

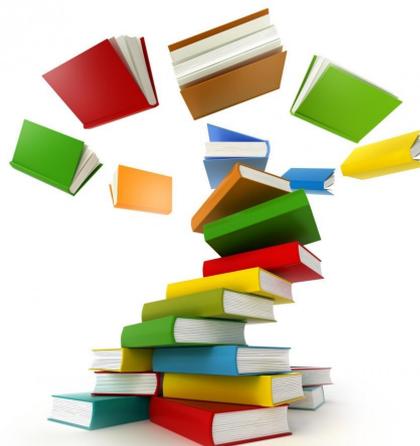
Loire-Forez nous alloue un budget pour faire des achats, ce que nous avons fait cet automne. Dès que nous aurons reçus ces acquisitions et les aurons préparées nous vous informerons de leur mise à disposition.

Nous regrettons de ne pouvoir offrir plus d'activités en direction des enfants mais aussi des adultes mais nous ne le pouvons pas par manque de bénévoles.

L'accès à la bibliothèque est complètement gratuit et ouvert à tous. Les temps de permanences sont des moments de rencontres très agréables et conviviaux.

Nous fermerons la bibliothèque en cette fin d'année à partir du 22 décembre et rouvrirons au 08 janvier 2019.

Bonne année 2019 à tous !



SOU DES ECOLES

En cette rentrée 2018-2019, le sou des écoles a réélu son bureau avec quelques changements suite aux départs de Pauline Yahiaoui, Hélène Pelardy et Alexandre Fauriat que nous remercions pour leur dévouement au sein de l'association.

Le nouveau bureau est le suivant :

Présidents : Laurent Pelardy – Régis Defrade
Secrétaires : Emilie Fauchet – Marie Angeline Valezy
Trésorières : Stéphanie Joandel – Carène Bouix

Nous remercions également toutes les familles qui ont quitté le sou suite au départ au collège de leurs enfants.

Après une année 2017-2018 sur le thème « chant et chorale », nos enfants vont découvrir le monde de l'image avec les projets « clap ton film » pour les grands et « école et cinéma » pour les petits. Plusieurs sorties cinéma et la visite du musée des Frères Lumières sont déjà prévues.

Pour financer ceci, nous avons organisé plusieurs manifestations dont la buvette du rallye et les illuminations. Nous vous attendons nombreux pour notre marche du printemps qui aura lieu le 17 mars 2019.

L'association remercie toutes les personnes qui participent lors de nos manifestations que ce soit par leurs dons, leur investissement ou leur visite.

Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour 2019.



L'équipe du sou des écoles.

CANTINE SCOLAIRE

L'association de la Cantine de Chatelneuf vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2019.

Une année de plus s'achève avec des repas toujours aussi bien préparés par notre cantinière Evelyne Morlevat, fidèle à son poste depuis 14 ans. Les enfants sont toujours aussi nombreux et ravis de déguster ses bons p'tits plats. 3136 repas ont été servis sur l'année scolaire 2017-2018.

Le traditionnel repas de Noël de l'école aura lieu le 20 décembre 2018 avec l'accueil du père Noël fier d'apporter les cadeaux aux 2 classes.

Nous continuons à organiser avec le sou des Ecoles nos 2 manifestations habituelles : la buvette du rallye en octobre avec toujours autant de tripes servis le dimanche matin et la marche du printemps prévue cette année le 17 mars. On vous attend nombreux !

Nous organisons aussi une vente de galettes pour l'Epiphanie 2019. Surveillez votre boîte aux lettres !

Enfin, nous vous rappelons que vous avez toujours la possibilité de récupérer vos repas à la Cantine les jours d'école au tarif de 5.60€

Pour cela, merci de contacter Marie Emilie Chazal ou Séverine Derory





Truite du haut lignon

La Truite du Haut Lignon est une A.A.P.P.M.A (Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques) affiliée à la Fédération Départementale de Pêche de la Loire. Elle existe depuis 1943.

Notre rayon d'actions se situe sur les bassins du Vizézy (Vizézy amont, Cotayet, Bouchat, Trézaillette, Probois) et du Lignon (Pierre-Brune et ses affluents, Lignon en amont du barrage de Pontabouland et ses affluents,...).

Sur votre commune, le Vizézy fait partie de notre domaine de gestion (*le Ruillat dépend de la Gaule Montbrisonnaise*).

L'objet principal de notre association est d'assurer la gestion piscicole. Pour ce faire, nous devons :

Détenir les droits de pêche sur le domaine de gestion revendiqué

Surveiller la pratique de la pêche : nous avons 3 gardes pêches bénévoles assermentés

Effectuer des opérations d'animation, de promotion de la pêche et de sensibilisation à l'environnement

Participer à la préservation et la restauration des milieux aquatiques

Les cours d'eau :

Tous ces cours d'eau sont peuplés essentiellement de truites farios et encore pour certains d'écrevisses à pieds blancs.

Ils sont « classés » comme étant globalement en bon état écologique.

Pour rappel, la pêche de l'écrevisse à pieds blancs est totalement interdite.

Depuis 25ans, nous pratiquons une gestion patrimoniale sur les lots que nous avons en gestion c'est-à-dire que nous n'introduisons plus aucun poisson dans les cours d'eau. Seule la reproduction naturelle permet de maintenir une population de truite. D'où l'intérêt de pouvoir contrôler les pratiques de pêche et d'avoir des cours d'eau en bon état.

Nous apportons une assistance (par notre connaissance du terrain) à la Fédération de Pêche et au SYMILAV dans les opérations de suivi de la qualité des cours d'eau (inventaire des populations piscicoles et astacicoles, ...)

Nous effectuons des opérations d'entretien des parcours de pêche, de pose de passe à clôture, de mise en défend des cours d'eau (pose de clôture pour éviter le piétinement des berges par les animaux),...

Plan d'eau des Champas :

Nous avons également en gestion le plan d'eau des Champas (situé sur la commune de Sauvain). Ce plan d'eau est aménagé pour accueillir en toute sécurité les plus jeunes et les plus anciens. Il est équipé de toilettes, de tables de pique-nique, d'un point d'eau potable, d'un abri. Tous ces équipements sont accessibles aux PMR.

Nous l'utilisons également pour réaliser des journées de découverte de la pêche et des milieux aquatiques à l'attention des scolaires.

Nous avons ainsi accueilli l'école de Châtelneuf le 1^{er} Juin. Les enfants se sont partagés entre 3 ateliers : un premier animé par le CILDEA pour découvrir la vie cachée d'un ruisseau, un deuxième où ils ont appris le cycle de vie de la truite et un troisième : la pêche de la truite !

Nous remercions l'équipe enseignante et les enfants pour cette belle journée.

Les bénévoles :

Notre équipe est constituée d'une douzaine de bénévoles, passionnés de pêche et soucieux de la qualité des cours d'eau (nous n'avons pas les moyens d'avoir un salarié).

Convention d'exercice du droit de pêche : Pourquoi ?

Depuis plusieurs années, nous avons entrepris la mise à jour de nos droits de pêche.

C'est pourquoi nous contactons les propriétaires de parcelles en bordure de cours d'eau, soit par courrier soit par une visite, pour établir une convention d'exercice du droit de pêche qui nous accorde le droit de pêcher (et de traverser la parcelle en longeant le cours d'eau).

Autrefois appelé bail de pêche, cette convention nous permet surtout d'effectuer nos missions dans un cadre légal ; nous ne pouvons intervenir sans avoir l'accord du propriétaire. Et comme il se doit, nous souscrivons une assurance couvrant nos activités (par l'intermédiaire de la Fédération Départementale de Pêche).

Pour plus d'infos, visitez notre site internet www.truitehautlignon-forez.fr ou contactez-nous à truite.hautlignon@federationpeche42.fr ou par tel au 06.30.98.76.28



Association Loisirs et Cultures du Mont Semiol

En 2018, notre association est restée fidèle à son principe d'animations et de découvertes tissé dans la bonne humeur.

Vous avez pu suivre nos activités dans notre feuille de chou mensuelle.

Ainsi, nos ateliers permanents perdurent : marches, vannerie, tricot, yoga, sophrologie et notre jardin. Nos ateliers ponctuels ont proposé : danses en ligne, partage de lecture, cuisine de la pâte sablée, puis de la pâte à choux.

Les après-midi jeux de société des dimanches d'hiver continuent.

Les sorties découvertes ont été nombreuses : théâtre "gaga" avec repas spectacle à la Ricamarie, après-midi musical à Veauche avec la troupe Mosaïque, marche à la journée dans le Pilat, visite et spectacle à la volerie du forez, parcours pieds-nus et repas champêtre à St Georges en Couzan, concert Swing blush puis visite guidée et spectacle théâtre au prieuré de Saint-Romain le Puy, repas à l'auberge du Mazet, repas concert à St Bonnet le Chateau. Cette année notre marche sur deux jours était en auvergne, près du massif du Sancy et sur les chemins du Cézallier. Notre sortie annuelle nous a conduit au Puy en Velay que nous avons visité, ainsi que l'exploitation de lentilles de Mr Chouvier, et la distillerie Pagès.

Plusieurs sorties cinéma ont été proposées.

Une bonne ambiance règne dans l'association et les fou-rires fusent fréquemment.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année, et nous vous invitons à notre assemblée générale le 19 janvier à 14h 30 et pourquoi pas nous rejoindre dans notre association si ce n'est déjà fait.

Toute l'équipe de LCMS vous présente ses meilleurs vœux pour 2019.



Randonnée dans le Pilat



Volerie du Forez



Entretien du jardin



Randonnée en Auvergne



Après-midi galette des Rois



Danses en ligne

Club Sportif des Hautes Chaumes

St Bonnet le Courreau – Sauvain – Châtelneuf – Roche

L'Assemblée Générale du mois de juin a vu l'arrivée d'un nouveau président : Jean-Roch Marchand. Le reste du bureau est inchangé mais s'est structuré de différents pôles de fonctionnement avec à leur tête de nouveaux responsables.

Le club est fort de plus de 120 licenciés cette saison.

En cette année de Coupe du Monde Féminine, en France, nous souhaiterions mettre en lumière le foot féminin.

Nous sommes particulièrement fiers d'avoir une équipe féminine seniors qui porte nos couleurs depuis 2011 et qui véhicule nos valeurs de respect, de solidarité et de plaisir de jouer sur tout le département.

La relève est assurée par plusieurs jeunes filles qui jouent avec les garçons dans les catégories jeunes.

Nous allons également nous doter d'un logo afin de représenter le club sur les maillots, les supports internet, les courriers..... Toute proposition est la bienvenue.

L'événement majeur de cette saison sera la célébration des 50 ans du club qui se déroulera le 1er juin 2019.

A ce sujet, nous aimerions collecter d'anciens documents, photos..... Si vous avez ce genre de trésors, peut-être pourriez-vous nous les prêter afin de les scanner ?

Pour cela, vous pouvez envoyer un mail à cshc.contact@gmail.com.

En attendant cet anniversaire, dirigeants et licenciés remercient les supporters qui sont là chaque week-end, ainsi que les sponsors et les municipalités qui apportent leur contribution à la vie du CSHC.

Enfin, l'ensemble du club vous souhaite de vivre une très belle année 2019.

Le Club Sportif des Hautes Chaumes
(www.cshc.fr)



L'équipe des féminines

Association des Jeunes de Châtelneuf

Cette année encore le club des jeunes a eu une année bien remplie. Pour débiter l'année 2018, nous avons réalisé notre concours de belote qui s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse ! Cette manifestation a réuni plus de 80 joueurs. Tous les deux ans, nous organisons une sortie avec tous les membres du club des jeunes. Cette année au mois de février, nous sommes allés au restaurant "Le fer a Cheval" à Magneux Haute-Rive puis la soirée s'est prolongée en boîte de nuit. Par la suite, durant l'assemblée générale qui s'est déroulée le 9 février 2018, l'AJC a vu le départ de certains membres mais l'arrivée de nouveaux jeunes au sein de l'association permet de comptabiliser 24 membres actifs pour cette nouvelle année. Nous avons poursuivi avec notre soirée annuelle du printemps le 5 mai 2018. Cette dernière a permis de rassembler les châtelards mais aussi les personnes des communes voisines dans une ambiance festive. C'est lors de la journée ensoleillée du 5 août que le club des jeunes est allé pique-niquer à la cascade de Chorsin et que nous avons fini la journée à la fête de Saint-Georges-en-Couzan. Cette journée estivale a maintenu la convivialité du groupe avant de se concentrer sur la fête patronale qui est pour nous l'événement majeur de l'année. Cette année encore, les préparatifs des trois jours de fête organisée en collaboration avec le comité des fêtes furent très intenses ! Le vendredi soir, le comité a ouvert les festivités par un repas convivial. Le week-end a continué par notre habituel concours de pétanque qui est toujours un succès avec 64 doublettes, suivi par le bal des jeunes animé par Mastermix ! Pour une première année le comité a décidé de servir une paella géante le dimanche midi après notre apéritif. Lors des chars fleuris sur le thème "Régions de France" nous avons revêtu nos tenues blanches et nos foulards rouges. La célèbre potée de Châtelneuf et le bal des familles ont clôturé ce super week-end. Afin de remercier toutes les personnes qui nous ont aidés pour cette dernière manifestation et de conclure l'année en beauté, nous organisons une soirée le 8 décembre. Nous vous rappelons que nous sommes à votre disposition si vous souhaitez prévoir une après-messe lors de la perte d'un de vos proches. Nous convions les jeunes de la commune ayant 14 ans et plus à s'inscrire lors de notre assemblée générale dont la date vous sera communiquée prochainement. Les membres de l'Association des Jeunes de Châtelneuf se réunissent pour vous souhaiter à tous de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une **BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2019 !!!!**



CLUB DU 3° AGE - CHATELNEUF

CLUB DU 3^{ème} AGE – CHATELNEUF

Le club a repris ses activités d'après-midi le 28 août 2017.

Les après-midis, les boissons et gâteaux sont à la charge des adhérents pour leur anniversaire.

Activités de la saison 2017-2018

Bûche de Noël

Repas de Noël

Voyage à Vichy



Les adhérents et amis ont participé à une sortie à Vichy. Ils ont pu découvrir la fabrique de pastilles Vichy, faire un tour de la ville en petit train, se restaurer au bord de l'eau, et visiter une cave coopérative à Saint-Pourçain.

Repas de fin de saison



Depuis quelques années, l'association accueille le club de Saint-Bonnet pour une rencontre. Une journée très agréable et appréciée de tous.

Malheureusement, trois personnes n'ont pu profiter de nos activités de cette année : deux malades à qui nous souhaitons une bonne récupération et un décès.

Le club du 3^{ème} âge vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et aimerait voir de nouveaux adhérents nous rejoindre.

Reprise des après-midis "jeux" le mardi 28 août 2018.

N'hésitez pas à nous rejoindre les mardis après-midi (semaines impaires) !

COMITE DES FETES

Le comité des fêtes vient de terminer une année chargée.

Tout a commencé en février avec la soirée dansante où 120 convives avaient répondu présent pour déguster un chili con-carne.

En juin avec le concours de pêche où 30 pêcheurs ont pu s'affronter et 80 repas servis.

Puis en août pour la traditionnelle fête patronale qui débutait le vendredi où 300 assiettes de jambon ont été servies.

Le samedi continuait par le concours de pétanque et le bal des jeunes

Le dimanche débutait par un premier défilé des chars fleuris très animé et toujours aussi beau, suivi du vin d'honneur offert par la municipalité

Cette année une paëlla a pu régaler 130 personnes .

En attendant le deuxième défilé des chars fleuris nous avons pu apprécier le spectacle de magie de « FILDERIC »

La célèbre potée rencontrait toujours le même succès avec plus de 300 parts servies avant de pouvoir terminer la fête par le bal des familles.

Le comité tient à remercier toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement de ses manifestations ainsi que le club des jeunes pour la très bonne entente avec le comité.

Nous terminerons l'année au restaurant "les trabuches" pour passer une agréable soirée bien méritée.

Nous vous donnons rendez vous le 16 février pour notre soirée dansante.

Grâce à vous, toutes les manifestations se déroulent dans la convivialité et la bonne humeur , soyez -en ainsi remerciés.

Le comité des fêtes vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et vous souhaite une bonne et heureuse année 2019

Pour le comité
Norbert Duchez



ETAT CIVIL

NAISSANCE

Aurore, le 2 janvier 2018, fille de Marc BARNOUX et Carole DENNINGER - Chantecoq

MARIAGES

Anthony FAUCHET et Emilie MONTAILLARD le 23 juin 2018



Didier RIZAND et Corinne FOUGEROUSE le 14 juillet 2018



INHUMATIONS AU CIMETIERE

Marcelle PERRIN, décédée le 4 janvier 2018 à Montbrison
Robert DELORME, décédé le 22 mai 2018 à St Just St Rambert



Le coq de la girouette avant rénovation



Ci-dessus et ci-contre , après rénovation avant de retrouver sa place en haut du clocher. Des recherches sont en cours sur son histoire, plus d'infos en 2019 ...

**Bonnes fêtes de fin
d'année à tous.**

**Les Vœux du maire auront lieu
Le 12 janvier 2019 à 11h à la salle
associative. Tous les habitants sont cordiale-
ment invités.**